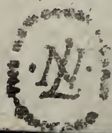
AVIS AU TIERS-ÉTAT DE LA PROVINCE D'ANJOU.

BON JOUR, BON AN, Messieurs du Tiers; un mot, s'il vous plaît : je crois devoir vous avertir qu'il y a parmi vous quelques Missionnaires dont le zele enflammé & inflammatoire commence à faire du bruit. Prédicateurs véhéments, ils annoncent une doctrine toute nouvelle, sinon pour vous édifier, du moins pour vous rendre extrêmement chatouilleux, & singuliérement attentifs à la défense, ou plutôt à la revendication de vos anciennes prérogatives & des droits imprescriptibles que *la sainte égalité de la nature* a dû sauver du déluge, en dépit des puissances usurpatrices qui vous

ont empêché, jusqu'ici, d'en jouir. Remarquez, je vous en prie, que l'égalité de la nature est une SAINTE toute neuve, dont les Philosophes modernes ont enrichi leur Calendrier. Ils ont besoin de patrons nouveaux, qui s'accordent avec leur créance, qui ne date pas de loin; & c'est en canonisant *l'égalité de la nature*, depuis long-temps décédée, qu'ils font leur profession de foi. Défiez-vous, Messieurs du Tiers, des dogmes séduisants qu'on vient vous enseigner.

Ces Apôtres de l'opinion publique, qu'ils voudroient ériger en loi fondamentale, ou du moins en boussole, qui doit toujours régler la marche du Gouvernement, ont reçu leur mission de bien haut; ils sont, à ce que j'ai oui dire, autorisés à souffler le feu de la discorde, pour des raisons qu'on peut aisément deviner : c'est-là justement ce qui doit vous les rendre suspects. Il y a beaucoup d'autres Prédicants de la même espece, répandus dans les diverses Provinces du Royaume, occupés du soin de mettre les esprits en fermentation, pour se concilier la faveur populaire; bien entendu qu'ils ne manqueront pas d'en faire leur profit, n'im-



porte comment, à la prochaine Aſſemblée des Etats-Généraux, ſi le Tiers-Etat a la mal-adreſſe de s'y faire repréſenter par eux; car c'eſt évidemment là le but de toutes leurs belles prédications : O peuple vénérable, & toujours trop crédule, ne ceſſeras-tu jamais d'être dupe des Bavards & des Charlatans?

Toutes ces ruſes philoſophiques, toutes ces clabauderies oratoires, ne ſont, dans l'intention de ceux qui les emploient & les adaptent adroitement aux circonſtances, que des moyens de jeter de la poudre aux yeux, & d'eſcamoter des ſuffrages qui leur donnent de l'importance, & même quelque choſe de plus. Encore une fois, Meſſieurs du Tiers, je ne puis trop vous le redire, toutes les cajoleries qu'on vous fait, ne ſont que des piéges qu'on vous tend.

Croyez-vous, de bonne foi, que des hommes, ou qui ont couru le monde, pour apprendre à mentir, de maniere à ſe faire un nom, ou qui ſe ſont fait, dès leur enfance, une étude de chercher dans les livres des phraſes originales, des expreſſions peu communes, pour en tenir fidélement regiſtre, & les employer,

bien ou mal, dans l'occaſion, & tout cela, pour ſe rendre célebres à peu de frais; croyez-vous que des hommes de cette trempe s'intéreſſent prodigieuſement au ſalut de la patrie, & qu'ils ayent ſur-tout grandement à cœur la deſtinée du Tiers-Ordre dont ils ſe déclarent avec tant d'enthouſiaſme les Doms Quichottes & les valeureux champions? Ne vous y trompez pas, le patriotiſme eſt leur mot, & l'égoïſme leur fait. Il faut vous révéler le myſtere, pour vous mettre en garde contre le vénal artifice de ces enchanteurs mercenaires, qui ne ſe ſont vendus que pour vous livrer.

La Nobleſſe & le Clergé, de concert avec la Magiſtrature, ont paru tenir à d'anciens principes, peu conformes aux vues de certaines gens, nos voiſins & nos ennemis; ils ont fait aſſez clairement entendre qu'il n'y avoit point à compter ſur eux. Il a donc été néceſſaire de recourir au Tiers-Etat, de lui ménager la prépondérance dans l'aſſemblée des Etats-Généraux, & de lui perſuader que c'eſt un droit inconteſtable qu'il a reçu de la nature, & qu'il eſt obligé de défendre par tous les moyens qui ſont en ſon pouvoir, dût-il même oppoſer la force pour dernier argument.

Mais afin que cette prépondérance ne devînt pas préjudiciable à ceux-mêmes qui se trouvoient dans la nécessité de viser à l'établir, il falloit, à quelque prix que ce fût, captiver, par des voies sûres, l'entier dévouement des Orateurs envoyés vers le peuple pour piquer sa jalousie, exalter son imagination, & venir à bout, à force de sophismes séditieux, de le rendre confiant & de s'en faire députer. C'est un coup de politique qui, s'il réussissoit, auroit, sans contredit, le plus grand succès. Car ces boute-feux ne manqueroient pas, pour inspirer leurs sentiments à tous ceux de leur Ordre qui, n'étant pas corrompus, feroient quelque difficulté de s'y rendre, de leur faire sentir combien il seroit désavantageux à leur cause, qu'ils ne fussent pas étroitement unis: dès-lors, délibérant par têtes & en tumulte, ils feroient absolument les maîtres, malgré les réclamations du Clergé & de la Noblesse, de faire passer toutes les propositions quelconques, même les plus contraires aux intérêts de leurs Commettants. Et puis fiez-vous encore à ces enthousiastes Patriotiques, qui riroient de vous avoir fait donner dans le panneau.

Lorsque j'entends nos Philosophes prêcher avec tant de vehémence pour le Tiers-Etat, & défendre avec une chaleur vraiment hypocrite, ses droits réels ou prétendus, je m'imagine assister aux sermons du fougueux *Savonarole* plaidant en chaire avec une éloquence plus pathétique que religieuse la cause du peuple Florentin; plus ambitieux encore qu'il ne paroissoit populaire, il cachoit, sous le froc de Dominique & un faux air de prophète, le projet de se rendre maître du Gouvernement. Il y réussit jusqu'à un certain point, & gouverna la petite république de Florence où rien ne se décidoit que d'après ses conseils. Que ne fait-on chez nous le même honneur aux fervents prédicateurs du Tiers; ils s'en croyent si dignes & en seroient si glorieux! Hélas! l'ambition nous aveugle & n'a qu'un temps. Le pauvre pere Jérôme, d'abord l'idole du peuple, en devint bientôt l'éxécration; & après un régne assez court, il finit par se faire pendre & brûler comme fanatique & séditieux. Il n'y a pas un siécle que les prédicants en France subissoient à peu-près le même sort.

J'avoue

J'avoue que le châtiment étoit un peu trop rude, & que nos prêcheurs du Tiers-Ordre ne méritent pas d'être châtiés avec autant de rigueur ; je serois même d'avis qu'on leur fît grace entiere, par la raison qu'en se couvrant de ridicule, ils sont plus que suffisamment punis : car, dans l'opinion de leur amour propre, c'est un terrible supplice que celui-là ; & je ne sais même s'ils ne supporteroient pas plus patiemment d'être pendus ou brûlés. Laissons les donc vivre, ces utiles censeurs de nos abus.

Qu'on accuse un Gentilhomme d'avoir fait un mauvais livre, ou, si l'on veut encore, de l'avoir composé par voie d'emprunt, je ne trouve point qu'il y ait un si grand mal à cela. On peut être bien né sans savoir écrire, & l'homme de condition qui n'a pas bien écrit, auroit tort de prendre, pour une injure, le refus de joindre, à ses hautes qualités, celle d'excellent écrivain. Tout ceci n'est après tout qu'un débat littéraire qui n'intéresse point assez le peuple pour influer sur ses dispositions. Mais, ce qui pourroit avoir une influence très dangereuse sur des esprits foibles ou prévenus ;

ce feroit de publier par la voie de la preffe que des Gentilshommes, ligués enfemble, s'autorifent des loix féodales pour commettre des injuftices criantes & voler le public : ce feroit affurément une licence roturiere dont un homme à talent, quelque piqué qu'il foit au jeu, ne peut ni ne doit fe permettre l'ufage dans aucun cas.

Que le Gouvernement de Char'emagne ait été *focial* ou *féodal*, ce n'eft encore là qu'une affaire d'érudition, une matiere de controverfe, fur laquelle la Nobleffe & la roture peuvent s'efcrimer à leur aife, fans qu'il en réfulte aucun inconvénient pour la tranquillité publique & le bonheur des Citoyens. Quelque fyftême qu'on embraffe fur cette queftion, grave ou frivole, il n'y aura pas de fang répandu. Que peut faire au bon peuple d'aujourd'hui la maniere dont la France étoit gouvernée, il y a mille ans. Mais Meffieurs du *Tiers*, lorfqu'on ofe vous enfeigner comme une vérité pratique, que les hommes Nobles font vos ennemis, n'en croyez rien. Vos docteurs font des frénétiques, des enragés, & leur enfeignement, un catéchifme de fureur & de fédition. Jufte ciel ! voudroit-on vous en-

gager dans une nouvelle *jacquerie*, & faire de vous des incendiaires & des bourreaux? » Les hommes nobles ſont vos » ennemis, s'ils vous careſſent, c'eſt pour » vous diviſer.... une de vos claſſes eſt » encore dans leur ſervage.... c'eſt de » votre force qu'ils ſont forts.... pour » diſſoudre leur empire, il vous ſuffit de » vous entendre, & vous vous êtes en- » tendus».... Quiconque vous tient cet horrible langage, eſt un menteur inſigne, un ſonneur de tocſin, un furieux à qui il ne reſte plus qu'à prendre un fuſil pour exercer *ſa force vive* contre la nobleſſe qu'il calomnie ſans pudeur.

Mais c'eſt vous-même, illuſtre Auteur d'un ſi beau verbiage, c'eſt vous que j'interpelle ici, répondez : ſavez-vous que des propos à peu près ſemblables aux vôtres, tenus dans un cabaret, aux environs de Beauvais, en 1358, armerent de bâtons ferrés une centaine de payſans, & que ces braves hercules, avec leurs redoutables maſſues, s'en allerent d'un pas leſte & joyeux maſſacrer, dans un village voiſin, un honnête gentilhomme, ſa femme & ſes enfans, piller & brûler ſa maiſon? Savez-vous que ces propos, paſſant de bouche en bouche, mirent en armes,

presqu'au même instant, plus de cent mille *Jacques*, coûterent la vie à plus de cinquante mille Français, & mirent en cendres plus de deux cents châteaux? Eh! d'où en serions-nous, mon Dieu! s'il se retrouvoit parmi nous un Guillaume Caillet, ou un Etienne Marcel? Heureusement, Messieurs du *Tiers*, vous êtes mieux instruits de votre force & de l'usage que vous en devez faire, que vos pédagogues présomptueux & insensés; vous êtes trop sages, trop éclairés sur vos intérêts les plus chers, pour prêter l'oreille aux maximes atroces que vous débitent emphatiquement des sophistes atrabilaires qui ne sauroient être que des prophetes de malheur. Au reste, il ne sera peut-être pas inutile de vous observer, en passant, qu'une *poignée d'herbes stériles* fut seule en état d'éparpiller *la somptueuse gerbe d'un peuple* assassin, & qu'un *des deux Ordres pygmées, qu'on appelle Noblesse*, eut la force & le courage, non-seulement d'*enchaîner*, mais d'abattre & de réduire au néant, *ce colosse immense du peuple* Jacquet.

Toutes les fois que vos oracles viendront vous débiter en termes pompeux, souvent énigmatiques, leurs profondes rêveries & leur superbe galimathias

ſur l'origine des ſociétés, & le contrat qui poſe la *baſe des droits & des engagemens* réciproques entre le Monarque & ſes ſujets, ne les écoutez point ; ce ſont des brédouilleurs qui ne font que des coq-à-l'âne, & ne ſavent ce qu'ils diſent, parce que leur fauſſe ſageſſe les empêche de remonter à la vraie ſource du déſordre qui nécesſita les hommes épars & iſolés à vivre enſemble, à ſe réunir en corps, pour ſe prêter un appui mutuel, & s'entre-défendre contre la violence & l'oppreſſion. Tous les hommes ſont *libres... ils ſont tous égaux....* cela devroit être, & ſeroit effectivement, ſi la créature s'étoit toujours conſervée telle qu'elle étoit en ſortant des mains de ſon créateur.

Sa chûte eſt atteſtée par la foi ; mais malheureuſement pour eux, nos Philoſophes n'en ont point ; ils n'ont que de la ſuffiſance & de l'orgueil ; c'eſt-là préciſément ce qui les fait déraiſonner à perte de vue, dès qu'ils oſent entreprendre d'approfondir les droits de l'homme, les devoirs des Souverains & les fondemens de la ſociété. Si l'on a peine à comprendre comment des payens, frappés de la confuſion qu'ils voyoient régner dans le monde & ne ſachant à quoi en attribuer la cauſe,

ont pu ſoupçonner, à la lueur d'un flambeau preſqu'éteint, que la nature avoit primitivement ſouffert quelqu'altération, & qu'elle ſembloit porter l'empreinte d'un vice originel, ne doit-il pas paroître plus incompréhenſible que des Dogmatiſtes du dix-huitieme ſiecle, ſuivant eux, la perle des ſiecles, malgré qu'ils n'aient point encore publiquement abjuré le Chriſtianiſme, ſe perſuadent qu'ils déshonoreroient leur ſavoir immenſe, & feroient preuve de la plus humiliante imbécillité, s'ils s'arrêtoient ſeulement une minute à un pareil ſoupçon. C'eſt néanmoins cette vérité fondamentale, cette pierre angulaire, qui ſeule, en hiſtoire, comme en morale, peut être la baſe ſolide & l'inébranlable ſupport de tous nos raiſonnemens. Au fait, les hommes originairement vicieux eurent bientôt couvert la terre de crimes & de forfaits : le meurtre & le brigandage devinrent une ſorte de droit commun ; pour repouſſer la force opprimante, les foibles opprimés eurent beſoin d'être ſecourus : alors, le plus puiſſant, ou le plus adroit ſut profiter de la circonſtance pour acquérir au prix de ſes ſervices un empire & des ſujets : pour toute convention réciproque, l'un dit : je veux commander ; & nous, répondi-

rent les autres, nous conſentons à obéir : la force fit donc le premier Souverain ; de-là les Loix & les Légiſlateurs, les Royaumes & les Rois. La poſſeſſion légitima l'uſurpation. Voilà tout le contrat ſocial. La Providence ſemble l'avoir ſcellé, & l'Evangile l'avoir conſacré, en diſant : Rendez donc à Céſar ce qui eſt à Céſar.

Que des inſtitutions poſtérieures aient adouci ou amélioré le ſort des nations, en preſcrivant des bornes à l'autorité de leurs chefs, c'eſt un nouvel ordre de choſes, qui ne reſſemble en rien à celui des premiers temps ; toujours eſt il vrai qu'on eſt non-recevable à réclamer, en faveur des peuples contre les droits régaliens, un contrat chimérique, qui n'exiſta jamais que dans les têtes fermentantes de quelques barbouilleurs de papier. Quant à nous autres François, il eſt certain que nos premiers Monarques furent conquérants, & que par-là même ils durent être les ſeuls propriétaires du pouvoir légiſlatif, dont l'exercice, en effet, demeura conſtamment inſéparable de leur ſuprême dignité. Placés ſur le trône à la pointe de l'épée, ils ſe crurent perſonnellement en droit de faire des ordonnances, des loix,

adaptées sans doute au génie, aux mœurs, aux usages locaux, aux besoins des peuples qu'ils avoient conquis ; la prudence ne leur permettoit pas d'en user autrement : mais jamais il ne leur vint dans la pensée que le suffrage ou la sanction de leurs Sujets fût nécessaire pour légitimer le pouvoir de s'en faire obéir ; & ceux-ci, loin de disputer à leur Prince le titre d'unique Législateur, estimerent avec raison qu'ils n'avoient rien de mieux à faire que d'exécuter ses ordres, de se soumettre à sa volonté ; que c'étoit pour eux une obligation fondée, moins sur la crainte du glaive qui pouvoit les y contraindre, que sur l'autorité de la conscience qui leur en faisoit un devoir. La puissance législative est donc inhérente à la couronne, & a dû se transmettre comme une propriété héréditaire & par droit successif. Aussi nos Rois en ont-ils joui sans trouble dans tous les temps de la Monarchie, si l'on excepte quelques époques désastreuses, dont le souvenir ne sauroit être qu'humiliant pour nous, & qu'il seroit bon d'oublier pour l'honneur de nos aïeuls. Oser donc affirmer qu'un Roi de France n'a que *le pouvoir exécutif*, n'en faire conséquemment qu'un premier Ministre de la Nation, & l'ab-

baisser

baiſſer au niveau d'un ſimple *Stadhouder*, qui n'exerce pas une moindre autorité chez les Hollandois ; oui, je le ſoutiens à la face de tout l'Univers, c'eſt un crime de leze-Majeſté, que la vindicte publique ne devroit pas laiſſer impuni. Tels ſont les vrais principes que doit adopter tout loyal & bon François. Toute doctrine oppoſée à ces maximes fondamentales ne peut être qu'une impoſture, un paradoxe, un ſyſtême pernicieux ; & ceux qui vous la prêchent, cette doctrine abominable, ne prouvent que leur myſantropie & leur déloyauté : ce ſont des *combuſtionnaires* qui vous préſentent la torche, ſoufflent le feu aux quatre coins du Royaume, pour cauſer un embrâſement général. Si leur malignité barbare arrivoit au terme de ſes vœux ſacriléges, Meſſieurs du *Tiers*, qu'y gagneriez-vous ?

Lorſqu'on calcule la ſupériorité de vos forces, en vous inſinuant que vous compoſez *la maſſe de la Nation*, auroit on deſſein d'exciter une guerre civile, & de vous faire réduire en poudre *deux petites factions*, *deux hordes* qui ne méritent pas de *traiter de pair avec vous ?* Mon cœur friſſonne, & la plume me tombe des

mains. Si je la reprends, c'eſt que j'ai peine à me perſuader que les emportements, les menaces, dont on farcit un tas de brochures éphéméres, ſoient autre choſe qu'un feu folet. Suivant le proverbe, *qui menace a peur*, comme *qui ſe fâche a tort.* De grace, ne nous échauffons donc pas tant, & ſur-tout gardons-nous bien de nous entretuer : le remede ſeroit pire que le mal. Il ne s'agit point de ſe battre ; il faut ſe concilier pour le bien de l'état. *La force morte qui ne ſe défend que par des Mémoires*, vaut infiniment mieux que la *force vive* qui ſe détermine à tuer *pour ſe faire juſtice*, & avoir raiſon.

Entrons en pour-parler, Meſſieurs du *Tiers*, que demandez-vous ?

1°. *La moitié des Repréſentants aux Etats-Généraux.*

Je vous demande mille pardons, ſi je prends la liberté de vous dire que votre demande me paroît indiſcrete, & qu'il n'eſt pas de votre avantage de l'obtenir. Dix bonnes têtes ne ſont-elles pas préférables à deux ou trois cents cerveaux brûlés qui ne feroient que du tapage & ne décideroient à rien. Dans la criſe préſente des

affaires, il faut du ſang-froid & non des clameurs. Que les trois Ordres ſoient dans l'Aſſemblée Nationale, chacun pour un tiers des voix; que deux ne puiſſent rien conclure contre un; c'eſt le vrai ſecret de conſerver à chaqu'Ordre ſes droits reſpectifs. Mais on a juré de perdre les deux premiers ſans reſſource, en leur ôtant tout moyen de ſe ſauver. Eh ! voudroit-on qu'en maître abſolu le tiers Etat fît la loi, qu'il changeât une monarchie en gouvernement démocratique, & que ſeul il fût le ſouverain ? Dieu nous en préſerve; & j'aime à croire que ces idées creuſes, conçues, peut-être, dans le cabinet de vos orateurs écervelés, ſont l'antipode de vos ſentiments.

2°. *Qu'on délibère par tête, & non par Ordre :*

C'eſt-à-dire, ſans tête & dans le déſordre le plus affreux. Voulez-vous que la ſalle des ſéances devienne un champ de bataille, ou un coupe-gorge, où l'homme violent & entêté ſubſtitueroit le coûtelas aux raiſons pour faire prévaloir ſon avis ?

3°. *Que le Préſident ſoit alternatif.*

Quoi ! qu'un cordonnier que ſa profeſſion n'empêchera pas d'être éligible, puiſſe ſe trouver dans le cas de préſider un Cardinal, un Duc & Pair ? C'eſt un peu trop fort. Pour le coup, vous m'avouerez que votre Avocat eſt un fou, ou que la nature a mis entre les humains une terriblement *ſainte égalité.*

4°. Point de grands ni de petits ſeigneurs pour députés du tiers. . . . . A la bonne heure ; je paſſe aiſément condamnation là-deſſus parce que je ne crois pas que cette qualité, toute honorable qu'elle eſt, leur tienne beaucoup au cœur.

5°. *Point de fermiers, point d'officiers, parce qu'ils dépendent de leurs maîtres* : par conſéquent, point d'avocats, de notaires, de procureurs, d'huiſſiers, parce qu'ils dépendent tous, plus ou moins, de leurs clients: point de marchands, d'artiſtes, d'artiſans, d'écrivains à gage, de bijoutiers, & de cent mille autres ; car on en compteroit à l'infini, parce qu'ils dépendent encore de ceux qui achetent leurs marchandiſes, ou leur donnent du travail. L'excluſion, comme vous voyez, pourroit aller très-

loin, & s'il falloit s'y tenir à la rigueur, il eſt au moins douteux que le tiers-Etat pût trouver dans *ſa maſſe* de quoi completter le nombre de ſes repréſentants.

6°. Que les trois Ordres participent aux Charges publiques en proportion de leurs facultés relatives, & que tout le fardeau, du moins pour la majeure partie, ne peſe pas ſur un ſeul......

Cette demande eſt évidemment juſte, & il eſt indubitable qu'il y ſera fait droit. Mais qu'étoit-il néceſſaire, pour l'obtenir, de faire tant de vacarme, d'imprimer tant de ſotiſes, & d'écrire avec tant de feu ? Ce n'eſt pas, Meſſieurs du Tiers, qu'on ait aucun reproche à vous faire ſur le ton d'indécence, qui regne dans une foule de libelles publiés en faveur de vos droits ou de vos prétentions. Vos ardents défenſeurs n'ont pas reçu leur miſſion de vous ; s'ils avoient été à votre ſolde, vous auriez ſu les contenir, & leur zele eût été moins impétueux. Tout ce que deſirent les honnêtes & les vrais patriotes, c'eſt que convaincus par un examen réfléchi que vos intérêts ne ſont pas autant en péril qu'on voudroit vous le faire accroire, vous vous

rapprochiez des deux Ordres, qui, comme vous, n'ont que le bien public en vue, ne cherchent qu'à découvrir les plus sûrs moyens de le procurer. Souvenez-vous seulement que vous êtes François, & tout ira bien.

Je suis, &c.

M. * * *.